

Henri.

Le tout en présence de Thourina Jules domicilié au Pradet  
département du Var âgé de vingt-six ans professeur de  
beaux arts, non parent ni allié des futurs.

de Lucile Victor domicilié à Sarsans département  
du Var âgé de vingt-huit ans professeur de cultivateurs  
domicilié à Sarsans, frère du futur époux.

de Castel Casimir domicilié au Pradet département  
du Var âgé de trente-quatre ans professeur de cultiva-  
teurs, frère de la future.

de Smeard Gustave domicilié à Sarsans département  
du Var âgé de vingt-deux ans professeur de cultiva-  
teurs, non parent ni allié des futurs.

Après quoi, M<sup>r</sup> André Charlois, maire de la commune  
de La Garde, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai  
présencé, au nom de la loi, que les dites parties sont venues  
en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été  
faite publiquement dans la municipalité de la susdite  
commune et qui a été signé avec nous par toutes les parties  
à l'exception des père et mère du futur époux et de la mère de  
la future épouse qui ont déclaré ne savoir signer.

M<sup>r</sup> Henri Pélissier Exs<sup>ts</sup> Castel  
Thourina Jules Exs<sup>ts</sup> Victor Castel Casimir  
Smeard Gustave  
*Pradet*

Maire de La Garde Arrondissement de Foslon

du deux octobre mil neuf cent à quatre heures du soir  
Acte de mariage de Barbaroux Ernest Joseph Marius,  
âgé de vingt-quatre ans, né à Foslon département du Var, le  
dix-sept du mois d'octobre mil huit cent soixante quinze, profession  
de serrurier, domicilié à Foslon, département du Var, fils unique  
de Maurice Étienne Léandre Barbaroux, né à Foslon, départe-  
ment du Var, professeur de cultivateurs, domicilié à Foslon, dépar-  
tement du Var et de Marie Virginie Lonsbeard, née à Péccoles  
département du Var, sans profession, domiciliée à Foslon  
Var le père et la mère se présentent et consentants, d'une part.



N<sup>o</sup> 21  
Barbaroux  
et  
Démentès

Et de Josephine Francoise Démentès, âgée de vingt-un ans, née  
à La Garde, département du Var, le *Josephine*  
trois du mois de novembre mil huit cent soixante dix huit  
profession d'aiguille, domiciliée à La Garde, département  
du Var, fille majeure de Jean Syrophorien Démentès, né à  
Cis, département des Bouches du Rhône, profession de cul-  
tivateur, domicilié à La Garde, département du Var et de  
Louise Marie Claire Martel, née à La Garde, département  
du Var, son épouse, sans profession, domiciliée à La Garde (M)  
le père et la mère se présentent et consentants, d'autre part.  
Les actes préliminaires sont: 1<sup>o</sup> la publication de mariage  
faite, sans opposition, les dimanches neuf et seize sept-  
embre mil neuf cent, demeurées affichées pendant le  
délai voulu par la loi; 2<sup>o</sup> la publication de l'acte de nais-  
sance du futur époux, 3<sup>o</sup> la publication de naissance de la  
future épouse, 4<sup>o</sup> sur lequel le certificat de non-opposi-  
tion, délivré le dix-neuf septembre mil neuf cent par  
M<sup>r</sup> l'Officier de l'Etat civil de la Commune de Foslon (M)  
et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné  
lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre  
VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage,  
concernant les droits et devoirs respectifs des époux.  
Et de même suite, sur notre sollicitation, conformément  
à l'article 70 du code civil modifié par la loi du 18  
juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pu  
être fait de contrat de mariage.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage: 1<sup>o</sup>  
son Démentès Josephine Francoise et l'autre Bar-  
baroux Ernest Joseph Marius.

Le tout en présence de Barbaroux Victor domicilié à  
La Garde département du Var âgé de vingt-neuf ans  
professeur de chaudronnier, beau père du futur.

de Barbaroux Étienne domicilié à La Garde département  
du Var âgé de trente ans professeur de porcellanier.